



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Commerce extérieur

Question écrite n° 2882

#### Texte de la question

M Jean Charbonnel attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation précaire de l'emploi dans le secteur de l'habillement. La baisse continue du nombre de salariés qui y est constatée est en effet alarmante. Si le maintien de l'outil industriel passe assurément par la modernisation et donc par la réduction à terme des effectifs, il n'en reste pas moins que la diminution constatée n'est pas exclusivement liée à cet impératif de gestion mais aussi à des causes externes qui appellent une réaction de la part des pouvoirs publics. En particulier, il lui demande si le Gouvernement français a l'intention de s'engager dans la voie d'une renégociation de l'accord multifibre en vigueur afin de réglementer plus strictement les importations de produits textiles au sein de la CEE.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, conscient des difficultés que connaît actuellement l'industrie textile française, s'efforce de rechercher des solutions propres à conserver à la France son activité traditionnelle dans ce domaine. Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que les plans sectoriels d'aides à l'investissement ne sont plus autorisés par la CEE. Les pouvoirs publics sont donc conduits à définir des actions d'ordre général en faveur des entreprises, et notamment des PME - PMI, afin de les aider et de les préparer à affronter la compétition internationale. Un effort très important est ainsi accompli, notamment par le biais d'actions en faveur de la qualité des produits, de la normalisation et de la recherche permanente de l'innovation technologique, le secteur du textile-habillement, majoritairement constitué de PME, est donc un des premiers bénéficiaires de ces mesures. Par ailleurs le ministère de l'industrie s'attache à soutenir l'action des centres techniques professionnels qui signeront des contrats d'études avec des industriels (CETIH, ITF). À cette fin des crédits nouveaux ont été inscrits en 1989 sur son budget (notamment la dotation qui servira à alimenter le fonds d'innovation industriel). Enfin au plan international il semble opportun de rappeler que la France est, parmi les États membres de la Communauté économique européenne, l'un des plus dynamiques pour assurer la gestion rigoureuse et très vigilante du nouvel accord multifibres (AMF) signé en 1986 pour cinq ans et qui devrait conduire à sa reconduction en 1991. Aucun élément ne semble devoir provoquer actuellement une modification dans la poursuite de l'application de cet accord multifibres.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Charbonnel Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2882

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 septembre 1988, page 2637